



mercredi 22 avril 2026

## DÉRIVE MANAGÉRIALE DE NOTRE CHER ADJOINT CHEF DE DETENTION ET UNE DIRECTION QUI RÉÉCRIT LES FAITS POUR SE COUVRIR

Une situation particulièrement grave s'est produite ce mercredi 22 avril 2026 à la PEP du CP Condé-sur-Sarthe.

Un agent s'est vu refuser l'accès à l'établissement, sur la base d'une note de service pourtant limpide dans sa rédaction. Cette note, datée du 13 avril 2026, est explicitement intitulée « Note d'information aux visiteurs » et encadre les modalités de contrôle aux portiques de détection.

Mais voilà : dans une démonstration inquiétante d'amateurisme, notre cher et adjoint chef de détention a cru bon d'en faire une interprétation totalement erronée, assimilant les visiteurs... aux personnels de surveillance.

Résultat :

- Un agent empêché d'exercer ses fonctions
- Une désorganisation immédiate du service
- Une atteinte directe à la crédibilité de la chaîne de commandement

Il aura fallu l'intervention du chef d'établissement, alerté par l'agent lui-même, pour rétablir une évidence : une note destinée aux visiteurs ne s'applique pas aux personnels.

Quand ceux qui donnent les ordres ne sont plus capables de les comprendre, c'est toute l'institution qui vacille.

**Suite à cet incident, le chef d'établissement a adressé rapidement un mail à l'agent concerné.**

Dans ce message, il rappelle que le signal rouge au portique entraîne un refus d'accès, allant jusqu'à affirmer que si l'information lui avait été remontée, l'agent ne serait pas entré.

**Autrement dit : la responsabilité est renvoyée... sur l'agent.**

**LE BUREAU LOCAL DU SNEPAP-FSU DÉNONCE FERMEMENT CETTE POSITION.**

Car les faits sont clairs :

- Une note destinée aux visiteurs a été appliquée à tort à un personnel
- Un agent a été empêché d'accéder à son poste
- Il a fallu intervenir pour corriger une mauvaise interprétation

**Et maintenant, plutôt que de reconnaître ce dysfonctionnement, on tente de justifier a posteriori une décision erronée en invoquant une règle générale.**

SECTEUR PERSONNEL DE SURVEILLANCE



ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN

**C'EST INACCEPTABLE Monsieur le chef d'établissement !**

Le respect des règles ne peut être à sens unique : lors de la réunion bilatérale du 2 avril 2026, il avait été clairement décidé et vous l'aviez vous-même rappelé, notamment pour les collègues féminines dont un marquage rouge peut être lié à un soutien-gorge qu'un agent déclenchant le portique serait soumis au magnétomètre ; constater aujourd'hui l'inverse démontre que ces engagements ne sont pas respectés et que les décisions prises sont, en pratique, ignorées au détriment des personnels.

**Ce type de réponse pose un problème grave :**

- Elle nie la réalité de l'incident
- Elle protège une erreur de commandement
- Elle fait porter à l'agent les conséquences d'une mauvaise décision

**LE BUREAU LOCAL DU SNEPAP-FSU POSE UNE QUESTION CLAIRE :**

Demain, lorsqu'un agent sera empêché d'exercer pour une interprétation abusive, devra-t-il en plus être tenu pour responsable ?

**LE BUREAU LOCAL DU SNEPAP-FSU REFUSE CETTE LOGIQUE.**

Les agents n'ont pas à subir :

- les erreurs d'interprétation
- les décisions incohérentes
- ni les tentatives de réécriture des faits

**LE BUREAU LOCAL DU SNEPAP-FSU EXIGE :**

- La reconnaissance des erreurs lorsqu'elles sont avérées
- La protection des agents face aux décisions injustifiées
- Une ligne managériale claire, assumée et cohérente

**Quand l'administration se trompe, elle doit l'assumer.**

**Le Bureau Local**



# SECTEUR PERSONNEL DE SURVEILLANCE



Syndical National de l'Ensemble des personnels l'Administration Pénitentiaire  
✉ 12-14 rue Charles FOURIER — 75013 Paris ☎ Tel : 06.43.17.25.05  
mail : Snepap@fsu.fr Site internet : Snepap-fsu.fr <https://twitter.com/snepap>



ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN

# SECTEUR PERSONNEL DE SURVEILLANCE



Syndical National de l'Ensemble des personnels l'Administration Pénitentiaire  
✉ 12-14 rue Charles FOURIER — 75013 Paris ☎ Tel : 06.43.17.25.05  
mail : Snepap@fsu.fr Site internet : Snepap-fsu.fr <https://twitter.com/snepap>



ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN